

**RÉSEAU LIÉGEOIS D'AIDE ET DE SOINS EN ASSUÉTUDES
(RÉLIA)**

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU
COMITÉ DE PILOTAGE DU 22 JUIN 2015**

Présent(e)s :

BERTHOLET Christel – SISD – Liège – Huy – Waremme
BOVENISTY François – CAPFLY - Liège
CLAREMBAUX Christine – Siajef (Revers asbl) - Liège
DELAHAYE Tijn – La Teignouse (zone 4) - Comblain-au Pont
DUNGELHOEFF Catherine – ALFA - Liège
GUSTIN Frédéric – PFPL/RELIA – Liège
HUMBLET Dominique – Nadja - Liège
LOTTIN Thierry – Clinique Notre Dame des Anges - Glain
MAISSE Laurent – Plan de prévention de la Ville de Liège - Liège
PIRARD Bérengère – La Teignouse (zone 5) – Comblain-au-Pont
SARTORI Sabine – PFPL et IHP de Huy – Liège
TASQUIN HERVÉ – Thaïs - Liège
TYOU Béatrice – AIGS + Génération Assuétudes + Les Lieux-Dits –
Vottem/Herstal/Waremme
VAN TORRE Anne-Marie - CHR de la Citadelle – Liège

Excusé(e)s :

ABARCA Nathalie – Huy Clos - Huy
BOLLETTE Philippe – Start/Mass - Liège
CHARLIER Florence – Clips - Liège
CLUKERS Pascale - Seraing 5 - Seraing
DAVENNE Géraldine – Plan de Prévention - Waremme
DEBRAS Ushy – Cap Fly - Liège
DELATTE Julie – Huy Clos - Huy
GHERROUCHA Jérôme – openado -Liège
JOIE Christophe – CHRH (+ procuration Huy Clos) - Huy
MORENO Yolande - Maison médicale Cap Santé - Huy
POLLERS Sophie – GAP_{PP} – Flémalle
PONTHIR Annick – STAGH – Grâce-Hollogne
SOFFRITTI Singrid – Seraing 5 - Seraing
STANGHERLIN Grégor – Plan de cohésion sociale de la Ville de Liège - Liège
THÉÂTE CHRISTELLE - PFPL/RELIA – Huy
WÉGRIA Anne-Charlotte – Cercle des médecins généralistes – Huy

Absent(e)s :

JACQUES Christian – FLAMG – Liège
PÉTRÉ Léon – APPL – Liège
PINTO Emmanuel – ISO_{SL}, Unités hospitalières - Liège

Secrétariat :

Frédéric Gustin – RéLiA

- **Accueil des participants**
- **Approbation du projet de procès-verbal du 25 mars 2015**

Le projet de procès-verbal de la réunion du 25 mars 2015 est approuvé. Il accèdera donc au statut de procès-verbal de cette réunion.

- **Changement de membre effectif au sein du Comité de pilotage du RéLiA pour représenter l'IGL**

Madame Yolande MORENO devient membre effectif du Comité de pilotage du RéLiA. Christian Legrève devient membre suppléant.

- **Inspection SPW : comptes du RéLiA et dernières nouvelles de la zone 4 ;**

Dr Sartori, Christelle Théâte et Frédéric Gustin ont reçu une délégation de la Région wallonne à la PFPL le 9 juin. Quatre personnes sont venues inspecter les finances de la zone 5 et le travail en zone 4. En ce qui concerne l'inspection des comptes, cela c'est très bien passé.

De plus, à l'issue de cette inspection, les fonctionnaires ont émis un avis favorable quant à l'agrément de la zone 4 pour une durée indéterminée à partir du 1^{er} janvier 2016. Nous quitterions donc le régime des subventions facultatives pour celui des subventions réglementées dès 2016. Cette information devra bien entendu être confirmée officiellement.

Autre bonne nouvelle pour la zone 4 du RéLiA : nous avons reçu début juin un courrier de la DGO5 modifiant l'arrêté ministériel du 27 novembre 2014 octroyant une subvention en faveur de la zone 4. Ce courrier stipule que la période de subvention se termine le 31 décembre 2015, à la place du 30 juin 2015 initialement prévu (voir en annexe). Le contrat de Madame Théâte pourra dès lors être prolongé jusqu'au 31 décembre 2015, après décision du CA de la PFPL.

- **Risquer Moins - Recherche de partenaires en Zone 4**

Le réseau Risquer Moins Liège est à la recherche de partenaires en zone 4. En effet, dans le cadre des labellisations « Quality Nights », un établissement de la zone 4 serait intéressé par la démarche. La labellisation nécessite qu'une procédure soit respectée et qu'un suivi soit proposé. Dans un premier temps, les partenaires de Risquer Moins Liège ont accepté de suivre ce dossier. Néanmoins, il serait souhaitable de passer la main à des partenaires de la zone 4 qui seraient intéressés par cette problématique.

- **Informations suite à l'inspection - ROI et besoin d'autonomie**

Comme indiqué plus haut, les représentants de la DGO5 qui ont procédé à l'inspection en vue d'agréer la zone 4 du RéLiA ont indiqué que le RéLiA zone 4 allait vraisemblablement obtenir cet agrément dès 2016. Cette nouvelle est importante dans la mesure où la création de l'OIP wallon rendra difficile l'obtention de subvention facultative. Le fait d'obtenir l'agrément pour le RéLiA en zone 4 permet dès lors d'envisager l'avenir avec plus de sérénité.

D. Humblet estime que cette bonne nouvelle nous permettrait peut-être de se sentir plus à l'aise dans notre besoin d'autonomie, étant donné que cela garantit la pérennité de l'ensemble du RéLiA. S. Soffritti constate que la situation du RéLiA semble plus confortable que celle de la PFPL qui se voit réduire la hauteur de ses subventions. Th. Lottin indique qu'en cas de problème important, il est toujours possible de demander à la Ville de Liège de déléguer l'organisation du RéLiA à une autre ASBL.

F. Gustin cite le ROI du Comité de pilotage du RéLiA : « Le Comité de pilotage élabore le budget du RéLiA. Il décide des objectifs, approuve les modalités de mise en œuvre de ceux-ci et évalue le plan d'action du réseau. Il organise la fonction de coordination et désigne la ou les personnes en charge de la fonction de coordination. C'est le Conseil d'administration de la Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise qui procède à l'engagement du personnel nécessaire. A ce titre, la ou les experts de la PFPL qui participeront aux réunions du Comité de pilotage donneront leur avis concernant les dispositions envisagées. Par ailleurs, le coordinateur du RéLiA participera aux Conseils d'Administration de la PFPL et garantira le lien organique entre les deux instances. C'est également le Conseil d'administration de la PFPL qui libère les fonds nécessaires à la mise en œuvre des objectifs du RéLiA dans le cadre de l'enveloppe des subsides octroyés par la Région wallonne ».

Cet extrait du ROI convient aux membres du Comité de pilotage. Il n'est pas nécessaire de le modifier.

F. Gustin rapporte que lors de l'inspection, il a relevé que le montage liégeois est en concordance avec la rationalisation des moyens puisque coexistent sous le même toit, la PFPL, le projet Fusion Liège, le RéLiA zone 4 et zone 5 et bientôt, la coordination de la nouvelle politique en santé mentale relative aux enfants et aux adolescents. Il faut malheureusement constater que même si cette rationalisation des moyens a été réalisée, elle ne garantit pas l'emploi des personnes concernées puisque des diminutions de subsides de certains dispositifs sont annoncés.

- **L'implémentation de la nouvelle politique de santé mentale pour enfants et adolescents – positionnement stratégique du RéLiA**

C. Dungalhoff indique qu'elle a participé à la première séance d'information concernant cette nouvelle politique. Il est important que le RéLiA s'implique dans cette initiative étant donné que non seulement des services développent des initiatives particulières pour ce public cible (le réseau assuétudes-parentalité dans le cas du Centre Alfa par exemple) mais que le RéLiA lui-même coordonne le réseau JandCo et le réseau Risquer Moins Liège.

A.-M. Van Torre précise que Christine Wattiez, la coordinatrice de la PFPL collabore intensivement à la mise en place de ce nouveau réseau santé mentale pour enfant et adolescent.

Les membres du Comité de pilotage estiment qu'il est incontournable de participer à la dynamique créée dans le cadre de cette nouvelle politique.

F. Gustin suggère que dans un premier temps, le Comité de pilotage du RéLiA désigne l'un ou l'autre représentant afin de suivre l'évolution de ce dossier. En effet, il représente déjà le RéLiA au sein du Comité de réseau du projet Fusion Liège et il ne pourrait pas s'investir dans tous les domaines même s'ils sont très importants et intéressants.

Les membres du Comité de pilotage désignent Madame A.-M. Van Torre et Madame D. Humblet en tant que représentantes du RéLiA pour suivre l'évolution de cette nouvelle politique en province de Liège. F. Gustin informera Madame Demeter (Présidente de la PFPL) et Madame Wattiez (Coordinatrice de la PFPL qui s'investit déjà dans la mise en place du Réseau enfants-adolescents) de cette désignation afin que les représentantes du RéLiA puissent être associées aux travaux dès le début de la réflexion.

- **Retour sur les réunions et/ou ateliers organisés par le RéLiA zone 4 et zone 5 depuis la dernière réunion du Comité de pilotage ;**

Par manque de temps, nous aborderons uniquement les activités réalisées en zone 4 et en particulier, de l'Atelier Assuétudes du 18 juin 2015. Lors de cet atelier, et suite au constat de la difficulté à trouver un logement pour des personnes souffrant d'assuétudes, trois structures ont été invitées : le SEF, l'asbl Horizons Nouveaux et la Communauté des Sœurs de Huy. Le procès-verbal de cette réunion sera disponible sur le site du RéLiA dès qu'il aura été approuvé.

- **Divers**

- L. Maise indique qu'un collège commun (Ville – Province) a abordé la l'idée de la création d'un nouveau centre d'accueil socio-sanitaire afin d'augmenter l'offre d'accueil. Dans ce cadre, et afin d'améliorer une récolte d'information qui avait été effectuée voilà quelques années, J. Gherroucha et L. Maise réalisent une enquête en ligne. Une adresse mail est disponible : centresociosanitaire@gmail.com. Cette enquête vise à mettre en évidence les missions effectuées par les uns et les autres ainsi les manques relevés.
- F. Gustin indique qu'il a participé à une rencontre regroupant des représentants de psytoyens, de Similes et le coordinateur du Projet Fusion Liège. L'idée de la création d'un conseil des usagers et des proches a été abordée. F. Gustin constate qu'il sera difficile, en dehors d'un projet spécifique nécessitant un financement, d'impliquer les associations de patients et/ou de proches au sein du RéLiA. Or, il s'agit d'une norme non rencontrée par le RéLiA. Il s'agira donc de se positionner vis-à-vis de celle-ci lors du prochain plan d'actions. Les membres du Comité de pilotages suggèrent d'organiser un Atelier Assuétudes consacré au rôle des proches et des usagers dans le réseau.

▪ **Rappel - Agenda 2015 – Comités de pilotage**

Les réunions du Comité de pilotage en 2015 seront prévues à la PFPL :

- le mardi 22 septembre 2015 de 9h00 à 11h00 ;
 - le mardi 15 décembre 2015 de 9h00 à 11h00.
-
- **Ordre du jour de la réunion du Comité de pilotage du RéLiA du mardi 22 septembre 2015, de 9h00 à 11h00, au siège de la PFPL :**
 - **Accueil des participants ;**
 - **Approbation du projet de procès-verbal du 22 juin 2015 ;**
 - **Changement au sein de la composition du Comité de pilotage ;**
 - **Mise à jour de la « mailing list » du Comité de pilotage du RéLiA ;**
 - **Implémentation de la nouvelle politique de santé mentale pour enfants et adolescents – Création du REALiSM (Christine Wattiez) ;**
 - **Demande de subvention à la Province pour l'achat de matériel stérile ;**
 - **Convention JandCo ;**
 - **Divers.**

Annexe 1 :

Courrier de la DGO5



Wallonie



Service public
de Wallonie

DEPARTEMENT DE LA SANTE ET DES
INFRASTRUCTURES MEDICO-SOCIALES

DIRECTION DES SOINS AMBULATOIRES

Asbl « RéLiA »
Quai des Ardennes, 24
4020 LIEGE

Jambes, le 03 JUIN 2015

Vos réf. :
Nos réf. : 050604/2015/SM/BB/LM/JR/Arrêté2014 /1618
Annexe(s) : 1

ENVOI RECOMMANDE

Vos contacts :
Mme Jeannine Remacle
Tél : 081/327.296
E-mail : Jeannine.Remacle@spw.wallonie.be

Fax : 081/327.201

Objet : Subvention facultative budget 2014 - A.B. 33.07.12 – 32.000,00 euros
Notification de prolongation de période.

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, un exemplaire de l'arrêté ministériel du 13 mai 2015 modifiant l'arrêté ministériel du 27 novembre 2014 vous octroyant une subvention à charge du budget 2014 de la Région wallonne.

Les dispositions relatives au recours, mentionnées dans l'article 11 de l'arrêté de base sont d'application.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération la meilleure.

Le Directeur général a.i.,

Stéphane MARNETTE



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE

DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTÉ

Avenue Gouverneur Bovesse 100, B-5100 Namur (Jambes) • Tél. : +32 (0)81 32 72 11 • Fax : +32 (0)81 32 37 80

Arrêté ministériel modifiant l'arrêté du 27 novembre 2014 octroyant une subvention de 32.000,00 € - A.B. 33.07 en faveur de l'ASBL « RéLiA »

Quai des Ardennes, 24

4020 LIEGE

Le Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine,

Vu le décret du 11 décembre 2013 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 28 novembre 2013 portant organisation des contrôle et audit internes budgétaires et comptables ainsi que du contrôle administratif et budgétaire ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 24 juillet 2014 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 juillet 2014 fixant la répartition des compétences entre les Ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement;

Vu l'arrêté ministériel du 27 novembre 2014 relatif à l'octroi d'une subvention à l'association susmentionnée ;

Vu l'avis de l'Inspection des Finances, donné le 06 mai 2015 ;

Considérant la demande de prolongation de période introduite par l'ASBL « RéLiA. le 28 janvier 2015 ;

ARRETE :

Article 1^{er}

Le troisième alinéa de l'article 1^{er} de l'arrêté ministériel du 27 novembre 2014 est remplacé par la mention suivante :

« La période de subvention débute le 1^{er} juillet 2014 et se termine le 31 décembre 2015 ».

Article 2

Au §3 de l'article 5 de l'arrêté ministériel précité, la date du « 31 août 2015 » est remplacée par celle du « **28 février 2016** ».

Article 3

Au § 1^{er} de l'article 7 de l'arrêté ministériel précité, la date du « 31 juillet 2015 » est remplacée par celle du « **31 janvier 2016** ».

Namur, le

13 MAI 2015

Le Vice-Président,
Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale
et du Patrimoine,

POUR COPIE CONFORME


PO Laurent MONT
Directeur
Guilly Valérie, Attachée


Maxime PREVOT